

Commune de CLAMANGES

Communauté d'Agglomération d'Épernay,
Coteaux et Plaine de Champagne
Canton de Vertus Plaine Champenoise

Conseil municipal du 5 avril 2023

Compte-rendu de séance

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mercredi 5 avril 2023, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 27 mars 2023).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAIRE Bernard, LOISEAU Francis, LAZAREK Mathieu, LEHERLE Alain, LEMAITRE Loïc.

Était absent : Monsieur Paul COULMIER.

Présentation de l'ordre du jour

- **Approbation du PV de la séance précédente**
- **Budget :** Approbation du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022
- **Budget :** Affectation du Résultat
- **Budget :** Vote des taux d'imposition 2023
- **Budget :** Vote des subventions aux associations 2023
- **Budget :** Vote du Budget Primitif 2023
- **Boulangier :** devis pour la banderole
- Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent conseil

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 16 février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente.

2. Budget : Approbation du Compte de Gestion 2022

Après présentation des comptes tenus par la trésorerie, le Compte de Gestion (visé et certifié conforme par l'ordonnateur), n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion pour l'exercice 2022.

3. Budget : Approbation du Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif retrace les flux financiers constatés par la commune sur l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

→ **APPROUVE** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Dépenses
202 217.90 €	172 226.49 €
La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 29 991.41 €.	
INVESTISSEMENT	
Recettes	Dépenses
31 845.90 €	120 208.69 €
La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 88 362.79 €	

→ **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux comptes.

→ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Budget : Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'année précédent consiste à reporter sur différents articles comptables l'excédent ou le déficit du budget antérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le Budget Primitif Communal de 2023 de la façon suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022	318 837.95 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	104 207.07 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 630.88 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	104 207.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ADOpte** l'affectation du résultat tel que suit :

<u>Recettes d'investissement</u> Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	104 207.07 €
<u>Recettes de fonctionnement</u> Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	214 630.88 €

5. Budget : Vote des taux d'imposition communaux pour 2023

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE** de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 :

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	31.75 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	19.35 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.09 %

→ **DÉCIDE** de charger Monsieur le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

6. Budget : Vote des subventions aux associations 2023

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions attribuées aux associations.

Ainsi, les montants proposés sont les suivants :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant</u>	<u>Vote</u>
SPA de Fagnières	85.00 €	8 voix POUR
Les Amis de nos Eglises	120.00 €	8 voix POUR
Ecole de Chaintrix	120.00 €	8 voix POUR
Corps des Sapeurs-Pompiers	1 000.00 €	7 voix POUR <i>Mathieu LAZAREK ne prend pas part au vote.</i>
Association Mondement 14	30.00 €	8 voix POUR
Association Familles Rurales	1 500.00 €	7 voix POUR <i>Nathalie COULMIER ne prend pas part au vote.</i>
Comité des Fêtes	1 500.00 €	7 voix POUR <i>Xavier GEOFFROY ne prend pas part au vote.</i>
Neptune Aqua Club	50.00 €	8 voix POUR
Association ASPC des Sapeurs-Pompiers de Clamanges	1 500.00 €	8 voix POUR
Entraide Alimentaire d'Epernay	60.00 €	8 voix POUR
Football de Vertus	50.00 €	8 voix POUR
Association La Cote et Noues	1 000.00 €	8 voix POUR
<u>TOTAL</u>		

Les conseillers membres d'association ne prennent pas part au vote de la subvention qui concerne leur association.

Après examen des propositions jointes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés votants,

→ **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus ;

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

→ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

7. Budget : Vote du Budget Primitif 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2023 de la Commune de CLAMANGES qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	406 020.88 €	406 020.88 €
INVESTISSEMENT	466 706.50 €	466 706.50 €
TOTAL	872 727.38 €	872 727.38 €

Le montant des recettes de fonctionnement se décompose en 214 630.88 € d'excédent reporté et le reste, soit 191 390.00 € de produits sur l'exercice 2023.

Le montant des recettes d'investissement se décompose en 278 757.00 € de subventions notifiées pour les travaux de la future salle Voillereau et non reçues en 2022, et 104 207.07 € de virement en provenance de la section de fonctionnement en affectation obligatoire et 60 000.00 € en opération d'ordre de transfert entre sections pour couvrir les dépenses d'investissement prévues de l'exercice.

8. Devis banderole Boulanger

Monsieur le Maire informe le conseil que le boulanger souhaiterait mettre en place des banderoles pour indiquer l'emplacement de la machine à pain. L'ensemble des frais s'élèverait approximativement à 150.00 € TTC. Monsieur le Maire souhaite tout de même revoir les dimensions et l'emplacement des banderoles avec le boulanger mais demande au conseil si celui-ci accepte de participer au financement et si oui, à quelle hauteur. Le conseil accepte de financer la totalité des éléments de communication.

9. Informations et questions diverses

Aménagement du cimetière

Concernant l'aménagement du cimetière, c'est l'entreprise Subtil qui avait été retenue par le conseil municipal. Les travaux devraient démarrer sous peu.

Commémoration – Abbé Jean Brion

Monsieur le Maire informe le conseil que 2024 constitue le 80^e anniversaire de la mort de l'Abbé Jean Brion. A cet effet, il a déjà contacté les maires des communes concernées afin de prévoir une réunion en amont pour organiser cet événement. La date retenue est le samedi 22 juin 2024.

Opération militaire ORION

L'armée effectue, sur les mois d'avril et mai, un exercice militaire dénommé ORION. Par conséquent, des passages de véhicules militaires sont possibles sur la commune.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire explique au conseil que l'agglomération d'Epernay souhaite mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal, qui constituerait une modernisation de l'urbanisme afin d'orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux. Le PLUi n'en est qu'au stade de projet et fait l'objet de nombreuses consultations auprès des communes de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.